

DOCUMENT FNE NORMANDIE

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES
ENJEUX DU BASSIN SEINE-NORMANDIE
MOBILISONS-NOUS
POUR L'AVENIR DE L'EAU !**

JUSQU'AU 25 MAI



fne-normandie.fr



QU'EST CE QUE CETTE CONSULTATION ?

3

POURQUOI SE MOBILISER MASSIVEMENT ?

4

COMMENT PARTICIPER ? CONSEILS TECHNIQUES

5

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES À LA CONSULTATION

6

Donnez VOTRE AVIS sur l'avenir de l'EAU

2 consultations

Les enjeux de l'eau

Les risques d'inondations

Du 25 Novembre 2024 au 25 Mai 2025



QU'EST CE QUE CETTE CONSULTATION ?

Le Comité de Bassin Seine Normandie et l'État recueillent les avis du public sur les principaux enjeux relatifs à **la gestion de l'eau** et **des risques d'inondation**.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) ont identifié un certain nombre d'enjeux et de pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années à venir. [L'Agence et les services de l'Etat souhaitent recueillir l'avis du public, bien en amont, sur ces sujets](#), pour identifier les défis à relever dans les années à venir.

Deux documents portant sur des questions importantes de notre territoire sont disponibles et concernent le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Ces documents sont à retrouver [sur le site de la consultation](#).

Tous les avis seront analysés, dans le contenu et dans le nombre. [La représentativité des acteurs répondant sera donc prise en compte](#). Ils permettront de modifier ou compléter les documents, de faire ressortir les questions importantes pour **élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation** à venir pour la période 2028-2033.

L'organisateur de la consultation a mis l'accent sur [la simplicité technique et la facilité à apporter des réponses](#), qui se présentent en cinq niveaux, avec commentaire facultatif mais souhaitable.

Les 10 sujets et enjeux soumis à la consultation du public :

- **Faire vivre** les rivières, les milieux humides et la biodiversité
- **Informier et sensibiliser** pour mieux vivre avec les risques d'inondations
- **Mieux connaître** le territoire pour réduire sa vulnérabilité
- **Préserver et restaurer** le fonctionnement des zones naturelles et aménager le territoire pour limiter l'ampleur des inondations
- **Préserver** les milieux littoraux et côtiers
- **Réduire** les pollutions et préserver la santé
- **Renforcer** la gouvernance et les solidarités de bassin
- **Renforcer** les solidarités et mobiliser les porteurs de projets
- **S'adapter** au changement climatique en cours et gérer les inondations et sécheresses
- **S'organiser** pour anticiper la crise et rebondir après l'inondation

Tous les avis seront analysés, dans le contenu et dans le nombre. La représentativité des acteurs répondant sera donc prise en compte. Ils permettront de modifier ou compléter les documents pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation pour la période 2028-2033.



@Association des Amis du Marais de la Dives



POURQUOI SE MOBILISER MASSIVEMENT ?

FNE Normandie considère que la gestion quantitative et qualitative de la ressource en Eau dans notre région est un enjeu majeur.

L'eau est à la croisée de nombreuses problématiques écologiques, climatiques et sanitaires pour l'ensemble du Vivant. Préserver l'eau, c'est préserver l'ensemble des milieux naturels et leurs habitants, humains compris.

En Normandie comme ailleurs, il y a urgence à mettre en place des mesures fortes et concrètes.

- **Les effets du dérèglement climatique observés en Normandie ont un impact important sur la ressource en eau** : sécheresse ou inondation, dégradation de la qualité (hausse de la température de l'eau + diminution du débit des rivières = concentration des polluants), intrusions salines dans les nappes dans les territoires littoraux....
- **L'eau et les milieux aquatiques sont soumis à de fortes pollutions agricoles, industrielles et chimiques** : dégradation des habitats naturels, perte de biodiversité, eau de consommation polluée, santé humaine dégradée, augmentation du prix de l'eau potable...
- **Les problématiques et activités qui impactent la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eaux ne manquent pas** : agriculture et protection des aires d'alimentation de captage, gestion des eaux pluviales, prévention des risques et des rejets industriels, préservation des nappes, mares et zones humides, gestion des eaux usées, restauration de la continuité écologique et de la fonctionnalité des milieux aquatiques, prévention et adaptation aux risques naturels...

Les acteurs de l'eau sont multiples et FNE Normandie dialogue et travaille avec toutes les instances et structures : Comité de Bassin, Agence de l'Eau, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Office Français de la Biodiversité, etc.

Néanmoins, **la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau est de plus en plus territorialisée**, et les responsabilités incombant aux communes et aux administrations départementales et régionales sont grandissantes.

La proposition de FNE Normandie :

Dans ce contexte intervient la Consultation Publique sur les Enjeux de Bassin, et FNE Normandie propose à ses membres, adhérentes et adhérents de se mobiliser fortement pour faire entendre la voix de la protection de l'eau. Nous proposons de répondre massivement à cette consultation, en cours jusqu'au 25 mai. Nous savons que les avis et commentaires soumis par le public seront pris très au sérieux par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et que le nombre d'avis similaires sera également un critère important. Ainsi, pour sécuriser les mesures de protection de la ressource en eau déjà mises en place et pour obtenir un plan de gestion des eaux et des risques d'inondation 2028-2033 encore plus ambitieux, **il est important que les associations environnementales et leurs membres répondent massivement** à la consultation.

FNE Normandie propose des éléments pour aider ses membres à répondre à la consultation et faciliter la soumission de propositions et commentaires en accord avec les lignes du mouvement FNE.

Libre à chacune et chacun d'adapter, de compléter et de personnaliser ces éléments en fonction des problématiques locales et territoriales.

Le plus important est répondre à la question "partagez-vous les orientations proposées" pour chacun des 10 enjeux. Il sera d'autant plus efficace et pertinent d'ajouter des "remarques et propositions".





COMMENT PARTICIPER ? CONSEILS TECHNIQUES

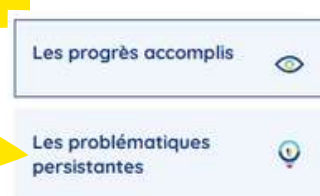
Le site internet préparé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est globalement intuitif et simple à utiliser. Voici quelques conseils et astuces pour participer efficacement à la consultation.



RDV sur le site
consultation.eau-seine-normandie.fr



Sur la page d'accueil sont disponibles divers informations sur la consultations, ainsi que les 10 items sur lesquels votre avis est sollicité.



En cliquant sur l'image, le texte ou le bouton "donnez votre avis" d'un item, apparaît une page de présentation. Les enjeux, problématiques et propositions de l'Agence sont résumés dans ce document.

Donnez votre avis !

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?

☐ Tout à fait

☐ Plutôt oui

☐ Plutôt non

☐ Pas du tout

☐ Ne se prononce pas

TOUT À FAIT

Quelles sont vos remarques et propositions ?

Dans ce document, FNE Normandie vous propose des éléments de réponses : un avis et un commentaire pour chacun des 10 items.

N'hésitez pas à amender et compléter ces propositions en fonction des spécificités de votre territoire, de votre expertise et de l'expérience de votre association.

En déroulant vers le bas, vous arrivez à la partie "Donnez votre avis !". deux questions vous sont posées : "Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?", obligatoire, et "Quelles sont vos remarques et propositions ?", facultative.



Ce n'est pas un problème de répéter certains éléments d'un item à l'autre !

ENREGISTREZ VOTRE AVIS

* Avant de terminer et valider vos avis, cliquez bien sur "enregistrer votre avis" au dessus pour que celui-ci soit pris en compte

← Répondre à un autre enjeu

Terminer et valider vos avis

Mode d'emploi pour répondre à la consultation

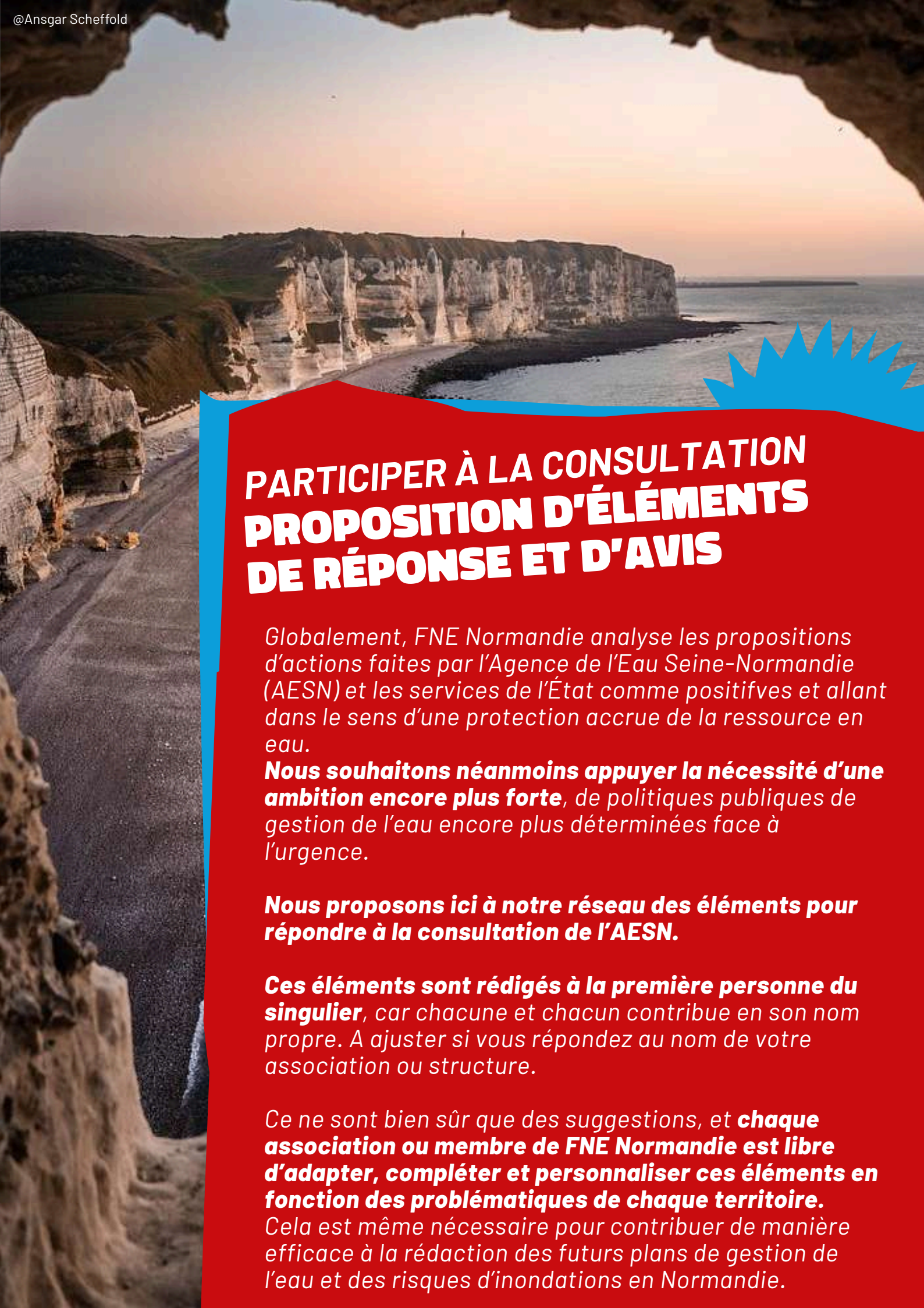
Après avoir renseigné votre avis et rédigé votre commentaire, **n'oubliez pas de cliquer sur "ENREGISTRER VOTRE AVIS" !**

Puis, cliquez sur "répondre à un autre enjeu", ou sur "terminer et valider vos avis" si vous avez répondu aux 10 items.

Après avoir cliqué sur "terminer et valider vos avis", un rapide questionnaire s'offre à vous. N'oubliez pas de cliquer à la fin sur "enregistrer et quitter la consultation".

Nous signalons à nouveau que ce document a pour objectif de faciliter votre participation à cette consultation très importante. Tous les éléments présentés ci-après ne sont que des propositions. Plus nous serons nombreux et nombreuses à participer en faveur d'une protection de l'eau plus ambitieuse, plus nous avons de chances de faire entendre nos voix !





PARTICIPER À LA CONSULTATION PROPOSITION D'ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ET D'AVIS

Globalement, FNE Normandie analyse les propositions d'actions faites par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et les services de l'État comme positives et allant dans le sens d'une protection accrue de la ressource en eau.

Nous souhaitons néanmoins appuyer la nécessité d'une ambition encore plus forte, de politiques publiques de gestion de l'eau encore plus déterminées face à l'urgence.

Nous proposons ici à notre réseau des éléments pour répondre à la consultation de l'AESN.

Ces éléments sont rédigés à la première personne du singulier, car chacune et chacun contribue en son nom propre. À ajuster si vous répondez au nom de votre association ou structure.

Ce ne sont bien sûr que des suggestions, et **chaque association ou membre de FNE Normandie est libre d'adapter, compléter et personnaliser ces éléments en fonction des problématiques de chaque territoire**. Cela est même nécessaire pour contribuer de manière efficace à la rédaction des futurs plans de gestion de l'eau et des risques d'inondations en Normandie.

En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :

- 
- Des rivières plus libres et plus saines : amélioration du fonctionnement des cours d'eau, restauration des milieux naturels et de leur biodiversité...
 - Des efforts pour stopper la disparition des zones humides et les préserver.

Les problématiques persistantes :

- 
- Des habitats dégradés, de nombreux obstacles à la continuité et au transit des sédiments, des berges artificialisées. Nuisances à la qualité de l'eau, à l'installation des espèces typiques de la Normandie et au bon déroulement des cycles biologiques de celles-ci ;
 - Des ruisseaux et des têtes de bassin, essentiels pour la biodiversité, la qualité et la quantité des ressources, peu considérés comme des réservoirs de biodiversité ;
 - L'élevage en prairie toujours en recul.

Ce qu'il reste à faire :

- 
- Poursuivre la restauration des continuités naturelles, des rivières et des milieux humides, et augmenter les efforts de pédagogie ;
 - Sauvegarder l'élevage extensif pour un maintien des prairies au regard de leurs multiples fonctions ;
 - Éviter les pratiques du sol dommageables aux milieux aquatiques et humides ;
 - Maîtriser l'impact de l'extraction de granulats ;
 - Maîtriser l'étalement urbain.

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?



Quelles sont vos remarques et propositions ?

La protection et la restauration des rivières et des milieux humides doit être une priorité. Réellement protéger les aires d'alimentation des captages pour l'eau potable de la population doit être une obligation. Je souhaite que soit renforcée l'action et la réglementation : elle doit aller au-delà des dispositions actuelles pour une réelle restauration et une protection forte des ressources pour l'alimentation en eau potable, évitant les traitements coûteux supportés financièrement par l'utilisateur. A ce titre, le principe du pollueur-payeur doit être appliqué et restauré pleinement. La réglementation ne suffit pas, il faut l'appliquer, notamment grâce à une police de l'environnement efficace, indépendante et juste pour veiller à son application et sanctionner quand cela est nécessaire.

Le maintien absolu des zones humides et leur restauration doit être une priorité pour les fonctionnalités qu'elles assurent et les services qu'elles rendent aux populations. Elles contribuent par exemple largement à la lutte contre les inondations et leurs conséquences.

Je souhaite que s'intensifie la lutte contre les ruissellements dévastateurs et l'érosion des sols, en responsabilisant tous les acteurs concernés afin de pouvoir garantir une eau de qualité pour les usages prioritaires.

- Il faut réaffirmer l'importance de l'application du principe de non-détérioration des ressources en eau, inscrit dans les directives européennes et transcrit en droit français.
- Il faut agir pour la sauvegarde voire la mise en place de prairies permanentes, notamment sur les aires d'alimentation de captage, zones d'expansion de crues qui sont essentielles pour la préservation de l'eau. Cela en agissant au niveau des filières (mise en place de paiement pour service environnemental et en participant à la réflexion concernant l'évolution de la PAC pour que l'élevage biologique et ou extensif soit mieux pris en compte).
- Il faut encourager l'agroécologie, dont l'agroforesterie, l'agriculture biologique et les couverts permanents.
- Il faut mettre en place une démarche de réduction d'extraction de granulats et agir pour aboutir à terme à la Zéro Artificialisation Nette.

La situation implique aussi de réinventer une gouvernance associant l'ensemble des acteurs de l'eau pour une meilleure gestion du bien commun dans l'équilibre et le respect de l'ensemble des usages. Pour ce faire, il faut réunir tous les acteurs concernés par la problématique de l'eau : État, collectivités, secteurs industriels, secteur agricole en général et de l'agriculture biologique en particulier, usagers-citoyens... Et ce dans toutes les commissions afin d'assurer une gouvernance équilibrée et représentative à l'exemple du Comité de Bassin, sans préjugés corporatistes. Il en va de la santé de tous et de l'intérêt général.

ENJEU 2

INFORMER ET SENSIBILISER POUR MIEUX VIVRE AVEC LES RISQUES D'INONDATIONS

En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :

- 
- De nombreuses actions de sensibilisation réalisées : développer la conscience du risque et la culture de la prévention au sein de la population et des décideurs.

Ce qu'il reste à faire :

- 
- Poursuivre les actions de sensibilisation ;
 - Soutenir des programmes d'éducation à la citoyenneté dans le domaine de l'eau et des risques, intégrant les enjeux du changement climatique (publics scolaires, collectivités et entreprises...).

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?



Quelles sont vos remarques et propositions ?

En effet, la sensibilisation, l'information voire la formation des citoyens d'aujourd'hui et de demain doit être un axe majeur. L'action actuelle de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ne touche pas assez de public. L'éducation Nationale a le devoir d'éduquer les futurs citoyens à cet enjeu essentiel.

ENJEU 3

MIEUX CONNAITRE LE TERRITOIRE POUR RÉDUIRE SA VULNÉRABILITÉ

En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :

- 
- La connaissance des zones inondables des territoires prioritaires ;
 - Des premiers diagnostics de vulnérabilité des territoires, des bâtiments et des entreprises.

Ce qu'il reste à faire :

- 
- Partager la connaissance de la vulnérabilité globale des territoires ;
 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable.

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?



Quelles sont vos remarques et propositions ?

La connaissance des territoires et la prise en compte de leur spécificité sont primordiales pour proposer des mesures pertinentes et efficaces. Il existe des outils développés par la recherche et son application qu'il faut valoriser (études PIREN-Seine du GIP-SA). Ils permettent de connaître le territoire normand et ses enjeux, d'autant que la vulnérabilité de ce même territoire est appelée à changer significativement avec les conséquences du changement climatique qu'il faut impérativement prendre en compte (ex baisse des débits, pluies plus intenses et destructrices).

Les collectivités territoriales ainsi que les services de l'État concernés ont un devoir d'information, d'explication et de sensibilisation des habitants sur l'état des ressources en eau et les problèmes qui se posent, cela d'autant plus que le contexte de changement climatique est déjà avéré.

Le Plan de Réduction des Risques d'Inondation et l'urbanisme impliquent un rapport de compatibilité qui doit être au cœur des projets des collectivités. Il importe d'ores et déjà de faire avancer les actions dans les territoires identifiés comme Territoire à Risque d'Inondation, d'identifier les Zones d'Inondation Potentielles pour l'ensemble du territoire.

ENJEU 4

PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES ZONES NATURELLES ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR LIMITER L'AMPLEUR DES INONDATIONS

En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :

- La restauration écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques au service des inondations ;
- Le ralentissement des écoulements dans les bassins versants.

Ce qu'il reste à faire :

- Reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues ;
- Promouvoir l'infiltration des eaux pluviales à la source ;
- Aménager ou réaménager les territoires littoraux.

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?

TOUT À FAIT

Quelles sont vos remarques et propositions ?

Je suis tout à fait en accord avec les analyses et propositions de l'AESN, mais je regrette le manque de volonté des élus et des citoyens, qui privilégient encore trop la bétonisation et l'utilisation du macadam.

Des moyens pédagogiques et financiers sont nécessaires, mais également des moyens de coercition indispensables à l'application de cette politique de préservation et de restauration des zones naturelles.

Je souligne le rôle de la DRIEAT, en particulier sur ses missions d'accompagnement des territoires pour un aménagement durable et innovant, de protection et de préservation des ressources, des espaces et des espèces, de prévention des risques, des nuisances et les pollutions.

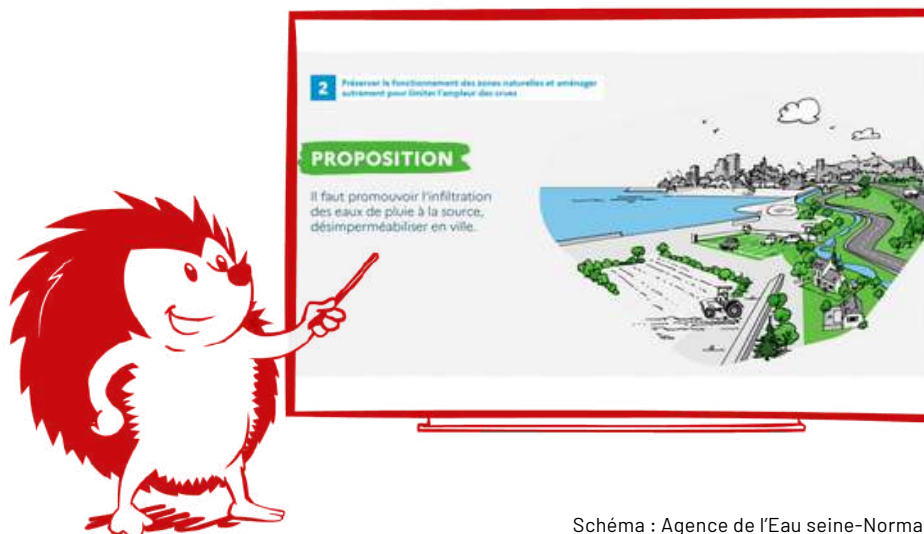


Schéma : Agence de l'Eau Seine-Normandie
Illustration : Jérôme Bourdelot - FNE Occitanie-Pyrénées

En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :

- 
- Certains polluants en nette baisse ;
 - Des baignades plus sûres, mais des progrès restent à réaliser ;
 - Une mobilisation en progression autour des enjeux érosion littorale et montée du niveau marin

Les problématiques persistantes :

- 
- D'importantes pressions sur les milieux aquatiques et humides littoraux ;
 - Des résultats mitigés face aux pollutions affectant la pêche, la conchyliculture et la baignade ;
 - Des limites aux aménagements de protection côtière : il est nécessaire d'envisager de gérer la côte différemment, notamment par la création d'espaces tampons et par une stratégie de retrait.

Ce qu'il reste à faire :

- 
- Poursuivre la réduction des pollutions, réduire l'impact des rejets et de l'assainissement non collectif, limiter l'impact des épandages sur les sols ;
 - Réaménager les territoires littoraux ;
 - Restaurer les estuaires et les marais côtiers.

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?



Quelles sont vos remarques et propositions ?

Il faut améliorer l'assainissement en remettant à niveau les capacités des stations d'épuration dans les domaines où celles-ci sont en limite de capacité technique.

Lutter contre la pollution due aux déchets, PFAS et résidus médicamenteux (voir aux microplastiques) est une action prioritaire, tout comme la réduction des pollutions chroniques liées à la mauvaise gestion des réseaux d'assainissement et les déversement d'eaux pluviales souillées.

De même les pollutions diffuses de pesticides et de nitrates doivent être résorbées sur l'ensemble du bassin afin d'éviter qu'elles ne polluent le littoral et la mer.

Dans certains cas et selon la sensibilité des milieux récepteurs, il convient de limiter l'impact des rejets épurés ou d'eaux urbaines souillées.

Il faut intensifier l'information sur l'accélération de l'érosion des falaises, qui influence significativement l'évolution du trait de côte, créant des reculs et de la dangerosité. Cela est constaté même en vallée de Seine. Ses falaises crayeuses s'effondrent pour les mêmes raisons : les infiltrations d'eau de pluie.

L'action de pédagogie de l'Agence doit être intensifiée, ainsi que la sensibilisation des médias (presse écrite et audio-visuelle). Leur rôle d'information mais aussi de sensibilisation à ces problématiques liées à l'érosion du trait de côte est indispensable.

Pour poursuivre cette action, je souhaite que le rôle et la présence des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement dans les instances de bassin, comme la COLIMER ou le comité de façade, soit renforcés.



En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :



- Une meilleure connaissance des pollutions ;
- Des stations d'épuration plus performantes, (collectivités et industries) ;
- Une réduction de l'usage des phytosanitaires dans l'espace public.

Les problématiques persistantes : pollutions ponctuelles d'origines agricoles (concentration des élevages)



- Tendances des ventes de phytosanitaires agricoles ;
- Une amélioration difficile pour les nappes d'eaux souterraines ;
- La gestion des ruissellements, un enjeu majeur pour les collectivités et l'agriculture ;
- Des polluants à surveiller étroitement ;
- L'ensemble de ces problématiques concernant également la biodiversité.

Ce qu'il reste à faire :



- Intensifier et accélérer les efforts de réduction d'utilisation des engrais et pesticides agricoles ;
- Promouvoir l'infiltration des eaux pluviales ;
- Mieux protéger les milieux les plus vulnérables ;
- Éviter de concentrer les rejets domestiques en zone rurale ;
- Faire des ponts avec les autres politiques de lutte contre les pollutions et les politiques sectorielles.

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?



Quelles sont vos remarques et propositions ?

Il faut réaffirmer le concept que l'eau est un bien commun, et non pas une marchandise comme certains peuvent le souhaiter.

Je souhaite une application rigoureuse de la Directive Européenne Eau Potable, qui instaure l'obligation de distribuer à la population une eau saine et non traitée.

Les aires de captages sont des zones à sanctuariser.

Sur les aires d'alimentation de captage, il faut interdire les herbicides, principaux polluants agricoles de l'eau. Il faut également une réduction des doses maximum de nitrates utilisables.

Il faut promouvoir une politique de prévention sur l'ensemble des polluants, avec des normes adaptées aux objectifs et respectées sans possibilité de dérogation comme nous pouvons l'observer aujourd'hui.

Les reculs actuels de la réglementation environnementale font que celle-ci n'est plus en adéquation avec les objectifs de résultats visés en matière d'usages et de protection de la Santé (ex : LOA 2025, 7ème PAN, projet Duplomb, affaiblissement du rôle de l'ANSES...).

Il faut une mise en œuvre accélérée de la transition agroécologique, avec un soutien technique et financier renforcé aux agriculteurs intéressés et particulièrement en agriculture bio, à minima sur les aires de captages.

Si je soutiens l'application de la loi ZAN, je souhaite la promotion de la désimperméabilisation et de la végétalisation des zones urbaines.

En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :

- 
- Un bassin de plus en plus organisé en Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
 - La Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) adoptée ;
 - Une solidarité financière installée depuis de nombreuses décennies.

Les problématiques persistantes : pollutions ponctuelles d'origines agricoles (concentration des élevages)

- 
- Une meilleure organisation des compétences au niveau local, à poursuivre ;
 - Des équipements lourds demandant à être entretenus et renouvelés.

Ce qu'il reste à faire :

- 
- Continuer à organiser la solidarité sur le bassin avec un programme d'actions ambitieux ;
 - Mieux intégrer la transversalité dans les projets de territoires ;
 - Assurer un prix de l'eau juste et transparent et renforcer le principe pollueur-payeur ;
 - Continuer à former les acteurs de l'eau et améliorer la connaissance ;
 - Préférer le préventif au palliatif et au curatif.

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?



Quelles sont vos remarques et propositions ?

Il faut réaffirmer la nécessité de renforcer les solidarités "amont – aval".

Pour que nos territoires soient tous en conformité avec le SDAGE, il faut amener les syndicats et collectivités encore non pourvus à construire leur SAGE, avec tous les partenaires concernés par la politique locale de l'eau, au sein de Comités Locaux de l'Eau. Ceci en veillant à une gouvernance équilibrée, évitant une sur-représentation du monde agricole, assurant la présence de représentants de l'agriculture biologique, permettant aux associations de consommateurs ainsi qu'à la société civile d'être représentées.

Ces mêmes collectivités et syndicats ont une responsabilité directe dans l'amélioration des réseaux, tout en veillant au bon rapport entre coût et pourcentage de fuites, en s'assurant de :

- la mise aux normes des stations d'épuration,
- leur dimensionnement adapté,
- avec une nécessaire recherche de financement (pourquoi pas auprès de certains opérateurs privés de l'eau qui ont bien profité du système).

Comme mentionné dans d'autres commentaires, il faut une application rigoureuse du principe du pollueur payeur.

Il faut rappeler l'importance des Solutions Fondées sur la Nature, qui ont d'indéniables avantages dont le fait d'être beaucoup plus économes que la mise en place de stations de traitement de nos pollutions !

Sur notre territoire, l'Agence de l'Eau doit renforcer l'appui et la promotion de l'agroécologie (dont l'Agriculture Biologique en est la représentante), à taille humaine, offrant qualité et quantité suffisante pour nourrir à minima la population de notre pays.

En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :



- Des territoires couverts par des stratégies ;
- Des projets exemplaires en matière de solidarité territoriale ;
- Organisation des Compétences Locales de l'Eau

Ce qu'il reste à faire :



- Faire vivre les stratégies dans les collectivités ;
- Renforcer les synergies et les solidarités entre territoires (stratégies territoriales, accord cadre, charte de partenariats...).

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?



Quelles sont vos remarques et propositions ?

La solidarité a besoin de pédagogie et d'instances de débats qu'il faut faire vivre autour, notamment, des impacts du dérèglement climatique.

S'il y a des progrès effectifs ou envisagés dans la construction de stratégies de solidarité sur nos territoires, une des solidarités qui nous importe ici est celle du respect impératif et urgent des principes fondateurs des Directives Européennes et de leur application stricte. Il faut rappeler les principes de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice en matière d'environnement.

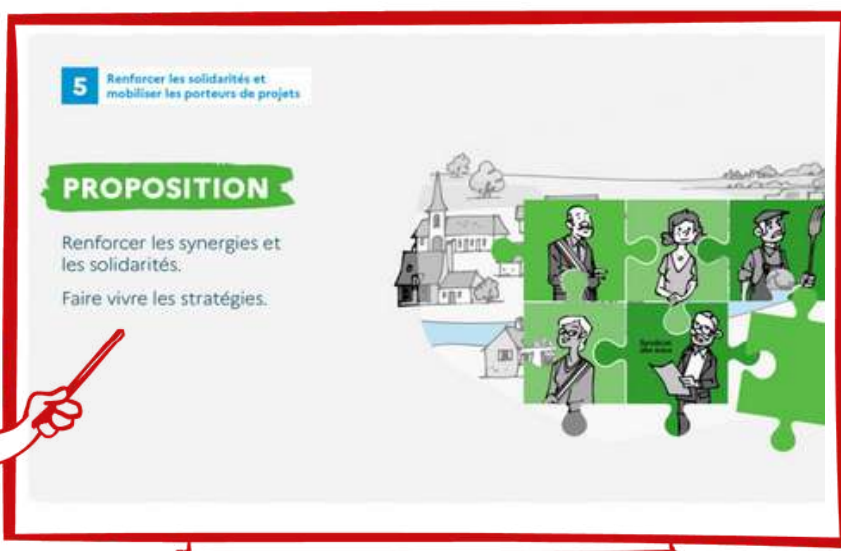


Schéma : Agence de l'Eau seine-Normandie
Illustration : Jérôme Bourdelot - FNE Occitanie-Pyrénées

ENJEU 9

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN COURS ET GÉRER LES INONDATIONS ET SÉCHERESSES

En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les progrès accomplis :



- Les prélèvements des collectivités et des industriels en baisse ;
- La gestion efficace des grands lacs ;
- L'adoption du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour l'ensemble du bassin.

Les problématiques persistantes :



- Vers des coûts supplémentaires liés à l'accroissement des inondations et sécheresses ;
- La vulnérabilité des populations augmentée par l'urbanisation en zone inondable et l'aménagement des rivières ;
- Les effets des sécheresses aggravées par certaines pratiques de gestion du sol.

Ce qu'il reste à faire :



- Stopper l'artificialisation des sols et promouvoir l'infiltration des eaux pluviales à la source ;
- Reconquérir les zones naturelles de débordement des crues et renforcer la solidarité amont/aval ;
- Augmenter la culture du risque et aménager les territoires de manière adaptée, Mobiliser les acteurs sur le besoin de sobriété en eau ;
- Accroître la vigilance sur les débits de la Seine et de ses affluents ;
- Développer la collecte séparative des urines au-delà de l'expérimentation.

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?



Quelles sont vos remarques et propositions ?

Le Zéro Artificialisation Nette est un enjeu crucial à terme, ainsi que l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe.

Sur ces deux aspects, il faut intensifier la pédagogie ainsi que la recherche concernant le ZAN, qui est combattu par certains élus alors même que celle-ci conditionne également notre souveraineté alimentaire.

La mise en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est prioritaire, avec l'application stricte des conditions de leur mise en œuvre et des analyses Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC : connaissance de l'hydrologie des milieux aquatiques et des zones humides en fonction de leurs exigences, des usages de l'eau partagés et équilibrés, une prise en compte du climat).

Un autre enjeu est d'avoir une meilleure connaissance des prélèvements des collectivités et des activités agricoles. La pose de compteurs intelligents est faciliter dans un premier temps, et à terme, si le développement n'est pas assez rapide et suffisant, les imposer. Il y a également la nécessité d'une meilleure maîtrise de l'irrigation dans le domaine agricole, ainsi que la facilitation du stockage de l'eau par le recours aux Solutions Fondées sur la Nature. Notamment une amélioration du taux d'humus des sols, de la couverture permanente des sols, le recours à l'agroforesterie et aux engrais organiques....

Il faut davantage communiquer via des acteurs de terrain (dont les associations de protection de la Nature), sur l'indispensable sobriété dans l'usage de l'eau, enjeu majeur pour l'avenir.



En bref : bilan et perspectives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**Les progrès accomplis :**

- De la surveillance à l'alerte : prévision des crues des principaux cours d'eau, bulletins d'alerte gratuits et accessibles au grand public ;
- Des exercices pour se préparer à la crise ;
- Anticipation des effets indirects de l'inondation pour l'après-crise.

Ce qu'il reste à faire :

- Renforcer la préparation à la crise (exercices de sécurité civile, retours d'expérience...);
- Améliorer la gestion de l'après crise (prise en charge des sinistrés, gestion des déchets...).

Contribuer à cet enjeu : proposition de FNE Normandie

Sur la base du diagnostic, partagez-vous les orientations proposées ?

TOUT À FAIT

Quelles sont vos remarques et propositions ?

Le préventif reste la meilleure arme pour anticiper, voire réduire et/ou éviter la ou les crises. En tout cas, cela permet l'appropriation des enjeux, des impacts et des coûts afin de ne pas tomber dans des stratégies qui sont irréalistes au niveau financier. Là encore, il faut communiquer pour que les populations concernées puissent anticiper et sachent réagir.



Schéma : Agence de l'Eau seine-Normandie
Illustration : Jérôme Bourdelot - FNE Occitanie-Pyrénées



FNE Normandie



@Fnenormandie



France Nature Environnement Normandie

et sur **fne-normandie.fr**

115 BOULEVARD DE L'EUROPE
76100 ROUEN
coordination@fne-normandie.fr

8 RUE GERMAINE TILLION
14000 CAEN
02 31 38 25 60

France Nature Environnement Normandie (FNE Normandie) est la fédération normande (loi 1901) des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE). Elle est la porte-parole d'un mouvement de plus de 60 associations, présentes sur tout le territoire normand.

**AGISSEZ AVEC NOUS,
REJOIGNEZ-NOUS SUR
FNE-NORMANDIE.FR**